

## Le Procès des Khmers Rouges

*Devant le tribunal des Khmers Rouges, le procès du bourreau de l'école de Tuol Seng transformée en centre de torture, se poursuit cahin-caha dans la confusion due au climat délétère qui règne au sein des chambres extraordinaires des cours de justice du Cambodge.*

Le 18 février 2009 s'était ouvert à Phnom Penh le premier procès du premier inculpé pour crime contre l'humanité, Kang Khek Ieu, plus connu sous son nom révolutionnaire de Duch ou Deuch, le sanguinaire responsable du centre de détention de Tuol Seng où périrent près de dix sept mille cambodgiens pour de soi-disant crimes de trahison. Enfin pourrait-on dire !

Dans son livre consacré à Pol Pot, paru à Londres en 2004 puis en France deux ans après, Philip SHORT parlait du tribunal des Khmers rouges comme d'un organisme hautement symbolique qui n'aurait rien à voir avec la justice.

Cette opinion émise par un spécialiste reconnu partait du constat que les Chambres Extraordinaires des cours de justice du Cambodge avaient été mises en état de fonctionner en juillet 2006, soit plus de 28 ans après la chute du régime de Pol Pot.

Fin juillet, le tribunal avait prononcé sa première inculpation pour crime contre l'humanité contre Duch ou Deuch. Ses victimes qualifiées de « ennemis de l'intérieur » étaient mises à mort après des simulacres de procès qui rappelaient les années les plus sanguinaires de l'ère stalinienne avec les fameux procès de Moscou en 1936 ou celles de Mao pendant la Révolution culturelle de 1966. Le centre de détention et de torture de Tuol Seng avait pour nom de code S 21. La lettre « S » désignait le nom dont le régime de Pol Pot avait affublé la police secrète. La comparution de Duch en audition publique avait révélé une ligne de défense qui s'avérait commune à tous les accusés ; je ne suis pas responsable, j'ai reçu des ordres ; je devais les exécuter ou être exécuté moi-même. Duch n'a pas nié ses responsabilités mais il les admises à son échelon. Il plaide qu'il ne fut qu'un subalterne et agissait sous le contrôle du numéro 2. Nuon Chea. Ceci étant, il fait son mea culpa, non pas devant la cour et ses juges mais devant Dieu qu'il a soudain rencontré. Le tortionnaire s'est en effet converti au christianisme dans sa prison de la banlieue de la capitale cambodgienne.

La question aujourd'hui posée au tribunal dans cette audience préliminaire tourne en fait autour du concept d' « entreprise criminelle conjointe » qui a la faveur du procureur canadien Robert Petit. A la sortie de la première audience, il affirmait aux journalistes que c'était la seule façon d'évaluer ce genre de crime de masse. Cela signifierait que l'échelon des responsabilités doive être élargi à la fois vers le haut et vers le bas. La partie cambodgienne qui a fixé des limites aux inculpations a déjà refusé au co-procureur l'inculpation d'une vingtaine d'autres responsables. D'autre part, les défenseurs des autres accusés comme Nuom Chea, Ieng Sary, Ieng Thirith, son épouse, ou Kieu

Samphan font remarquer qu'il serait injuste de faire endosser à leurs clients les responsabilités de Duch.

Mais derrière cette vitrine se profile un problème essentiellement politique qui touche à la survie du régime de l'actuel Premier Ministre Hun Sen. Il n'avait accepté la tenue du procès que sous la pression internationale tandis que l'ancien roi Sihanouk s'y est constamment opposé. Le co-procureur Robert Petit a peu de chances de faire prévaloir son point de vue d'application du concept d'entreprise criminelle conjointe.

La logique voudrait en effet que soient dès lors inculpés de très nombreux responsables Khmers Rouges, gouverneurs actuels de certaines provinces, généraux, voire ministres de l'actuel gouvernement.

En janvier 2008, le Tribunal des Khmers rouges avait dépêché à Païlin, petite ville de la frontière Thaïlandaise repaire de l'état-major des Khmers rouges ou aujourd'hui de ce qu'il en reste, deux juges, un français et un cambodgien. Leur mission était d'expliquer aux populations de ces régions soumises à l'influence khmer rouge pratiquement depuis 1970 que le tribunal ne mettrait en accusation que les hauts responsables soit les cinq personnes citées et peut-être deux ou trois autres personnalités. Au cours de deux réunions tenues, l'une avec les policiers, gendarmes et fonctionnaires civils, l'autre avec une centaine d'habitants de la ville, le juge français Marcel Lemonde et le Cambodgien You Bunleng ont expliqué que s'ils avaient choisi Païlin pour ce type de réunion, c'était parce que les principaux inculpés y résidaient avant leur arrestation. D'anciens cadres khmers rouges ont demandé si les inculpations iraient au-delà des cinq personnalités désignées comme « principaux responsables ». Plusieurs fonctionnaires ont posé la question de la responsabilité de certains pays comme les Etats-Unis ou le Vietnam. Les juges sont alors revenus sur les accords entre le gouvernement de Phnom Penh et les Nations Unies et expliqué le cadre juridique dans lequel ils exerçaient leur mission. Pour le juge cambodgien, le tribunal, a-t-il déclaré en substance, ne pourra poursuivre sa mission que « si les habitants comprennent clairement la procédure et s'il y a une coopération des autorités locales ». Or, tout le monde avait remarqué l'absence du gouverneur de la ville, trop occupé par ailleurs. Cet ancien proche de Pol Pot avait déclaré quelques jours auparavant à la presse qu'il respecterait la loi mais qu'il y avait mieux à faire que de revenir sur le passé, compte tenu des urgentes tâches de développement qui devaient être son premier souci. Ce procès accumule les « non dits » et les incertitudes. Les juges eux-mêmes ont été incapables de dresser une liste d'inculpés potentiels dont les noms courent sous le manteau. Dans certaines régions comme Païlin, de nombreux anciens responsables Khmers rouges seraient prêts à s'enfuir, alors qu'ils s'étaient rendus aux forces gouvernementales cambodgiennes sous la garantie de la protection du roi. Le procès se limitera donc aux cinq accusés présents. Plusieurs proches des victimes torturées et exécutées par Duch à l'école de Tuol Seng ont assisté à la première audience ; mais le véritable procès a commencé en avril.

Depuis l'installation du tribunal, il règne dans les sphères khmères de l'institution, une atmosphère délétère préjudiciable au déroulement normal de la justice, au point qu'on a eu beaucoup de mal à trouver des témoins à charge, tant les formalités à remplir pour témoigner étaient complexes pour des populations simples, souvent illettrées. Les accusations de corruption contre le personnel cambodgien du tribunal ont provoqué une réaction de méfiance à l'égard du personnel international. A cela se sont ajoutées les facéties de certains avocats comme Maître Vergès et l'ambiance politique détestable qui sévit à Phnom Penh. Au-delà de ces péripéties, c'est la société cambodgienne dans son ensemble qui est atteinte d'un mal auquel personne ne trouve ou ne veut trouver de remède: corruption à tous les niveaux hiérarchiques, inégalités trop flagrantes, délinquance accrue dans les centres urbains, cohabitation de plus en plus difficile entre les anciens bourreaux Khmers Rouges et leurs victimes ou leurs descendants. Ce constat devrait provoquer des réactions urgentes pour éviter de glisser vers le chaos.

Jean-Claude Courdy